

PROCES-VERBAL

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2021 A 20H00

Date de convocation : 12 mars 2021

Date d'affichage : 12 mars 2021

Nombre de conseillers : en exercice : 13

Présents : 10

Votants : 11

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mars à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Denis CHOPIN.

Etaient présents : Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Denis TALIGOT ; Florence GELOIN, Adjoints, Nathalie BRILLARD, David GILBERT, Guillaume LALOE, Loïc CARRE, Isabelle JEHAN, Christèle HARDY, Conseillers.

Etaient absents excusés : Catherine DOMAGNE a donné son pouvoir à Denis CHOPIN, Maëlig LE DU, Pierrick BARON, Delphine MARTIN

La Mairie a reçu ce jour (au matin) en lettre recommandée avec accusé de réception, la démission de Delphine MARTIN, conseillère municipale.

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

ORDRE DU JOUR :

Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 23 février 2021

Administration générale

1/Relais intercommunal parents assistants maternels enfants

2/Comptes-rendus commissions bâtiments multifonctions et énergie, fleurissement et espaces verts, RN12

3/Délibération relative à la coupure de l'éclairage public

Finances

4/Subventions 2021

5/Comptes administratifs commune, assainissement et lotissement le couesnon 2020

6/Comptes de gestion commune, assainissement et lotissement le couesnon 2020

7/Orientations budgétaires 2021

8/Dotation équipement des territoires ruraux (DETR) : Equipements de défense incendie et équipements de sécurité

9/Tarif salle des fêtes Lancelot pour session de formation

Urbanisme

10/Voie douce (liaison pédestre berges du couesnon)

Marchés Publics

11/Marché Cimetière n°2 avec préau d'accueil (Cotisation assurances dommages ouvrages mise à jour)

12/Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une habitation Lotissement Le Couesnon

13/Régularisation Avenant Marché réhabilitation de l'ancien restaurant en logement

Questions diverses

- Désignation du secrétaire de séance
- Lecture des pouvoirs : Catherine DOMAGNE a donné son pouvoir à Denis CHOPIN
- Ajout de points à l'ordre de jour : Plan de relance numérique, conventions d'occupation d'un terrain privé à titre précaire, Dotation de soutien à l'investissement local : Projet de gestion technique de bâtiments à distance
- Monsieur Le Maire soumet le compte-rendu de la séance du 23 février 2021.
Le compte-rendu est **adopté à l'unanimité des présents.**

AMINISTRATION GENERALE

1/RELAIS INTERCOMMUNAL PARENTS ASSISTANTS MATERNELS ENFANTS

ATELIER D'EVEIL 2021

Mme Florence GELOIN a pris la parole sur ce sujet.

Les premiers ateliers d'éveil ont commencé le vendredi 12 mars au matin salle Morgane (Prochaine Date : vendredi 9 avril 2021)

Mme Isabelle JEHAN était présente pour cette première.

Mme Florence GELOIN invite Mme Isabelle JEHAN a donné ses impressions.

PROJET RIPAME 2021

Mme Florence GELOIN et Mme Isabelle JEHAN ont rencontré Mme Meur, Perception d'Intérieurs, le mercredi 3 mars 2021 en soirée afin de lui exposer plus précisément les deux perspectives d'aménagement envisagées.

Mme Meur étudiera le dossier rapidement et reviendra vers les élus pour en échanger.

Premier atelier d'éveil à la Selle en Luitré

La première séance a eu lieu le vendredi 12 Mars dans la salle Morgane.

Carole Ascoët avait installé des cartons pour réaliser des petites cachettes où les enfants ont pu découvrir des livres et des jeux.



11 enfants ont participé à la séance, accompagnés de leurs assistantes maternelles ou mamans. (Katell Taligot et moi-même ainsi que deux collègues de Beucé qui accueillent des enfants de Fleurigné et La Selle en Luitré).



2/COMPTE-RENDUS COMMISSIONS BÂTIMENTS MULTIFONCTIONS ET ENERGIE, FLEURISSEMENT ET ESPACES VERTS, RN12

Mr Franck BRYON a fait le point sur l'éclairage LED. L'étude se poursuit courant de l'année 2021, en collaboration avec le SDE afin d'y apporter les modifications nécessaires pour des raisons économiques ou réglementaires.

Concernant la RN12, Mr Franck BRYON a informé le conseil municipal de la création d'un collectif de riverains concernés. Il regroupe une majorité de personnes de La Selle-en-luitré ainsi que des riverains de La Chapelle-Janson et de Javené. Mr Franck BRYON, faisant parti lui-même de ce collectif, se chargera de rapporter ces actions au sein de l'équipe municipale.

Mme Florence GELOIN est intervenu pour présenter le dossier ci-dessous.

PROJET D'AMENAGEMENT D'EMBELLEMENT DU BOURG

La commission fleurissement et espaces verts s'est réunie le 10 mars 2021.

Objectif : Retenir une mission de maîtrise d'œuvre pour l'étude de la requalification des espaces publics du centre-bourg.

Design Jardin et l'Atelier du Marais se sont déplacés sur la commune afin d'échanger sur les besoins des élus concernant le projet d'aménagement et d'embellissement du bourg.

Design Jardin :

Design Jardin propose les études, d'aménagement et de plantations suivantes :

- . Aménagement de la parcelle d'accueil // début de la liaison douce pour rejoindre la voie verte
- . Remplacement des plantations sur les zones existantes.

Design Jardin fournira des plans et des esquisses mais ne réalise pas les travaux.

Le montant de son devis s'élève à **5 289,20 € TTC**

Atelier du Marais :

L'Atelier du Marais propose une étude complète portant sur la requalification des espaces publics du centre-bourg dans sa globalité.

L'Atelier du Marais a les compétences d'un architecte paysager et urbain pour répondre plus globalement aux attentes de la commune en terme d'embellissement du bourg par le remplacement des plantations (avec facilité de la gestion des plantations / réduction du temps d'entretien) mais aussi à l'aménagement urbain (amélioration de la circulation : carrefour face à la maison Lefevre et ancienne selloise, réflexion sur l'aménagement de la voie devant le restaurant La Selloise // passage piéton le plus étroit...).

La proposition d'honoraires dans la tranche ferme (études préliminaires, scénarios d'aménagement, avant-projet) s'élève à **10 080 € TTC**.

Après concertation, la commission propose au Conseil Municipal de choisir le programme proposé par l'Atelier du Marais et soumet cette proposition à délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** la proposition de la commission fleurissement et espaces verts
- **RETIENT** l'Atelier du Marais 50 rue de Vitré BP 50128 35300 FOUGERES, pour la tranche ferme (EP : Etudes préliminaires – scénarios d'aménagement / AVP : Avant-Projet° pour le montant suivant :
TOTAL HT : 8 400 €
Tva 20% : 1 680.00 €
TOTAL TTC : 10 080.00 €
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

3/DELIBERATION RELATIVE A LA COUPURE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Eclairage public – coupure de l'éclairage public du bourg

M. le Maire explique au conseil municipal que depuis plusieurs années, dans un souci de réduction des consommations d'énergie, la commune de La Selle-en-Luitré demande au SDE 35 d'intervenir pour couper l'éclairage public du bourg du 15 avril au 15 août. Seul le centre du bourg restait allumé notamment le week-end afin de permettre la sortie en toute sécurité des utilisateurs de nos salles des fêtes et du restaurant La Selloise.

Cette pratique doit être officialisée par une décision du conseil municipal et la prise d'un arrêté du Maire qui seront transmis au SDE 35.

Il y sera également précisé les horaires de l'éclairage public du bourg de La Selle-en-Luitré.

Pour l'éclairage public de la zone de l'Aumaillerie, ne disposant pas de toutes les informations, une décision ultérieure sera prise par le conseil municipal.

Entendu cet exposé et après avoir délibéré,

Le conseil municipal :

- Décide que pour l'ensemble de l'année, l'éclairage public du centre bourg (armoire n° A02) sera coupé:
 - o de 22h00 à 6h45 toute la semaine,
- Décide que pour les armoires n° A00, A01 et A04, du 15 avril au 15 août, l'éclairage public sera totalement coupé,
- Décide que pour les armoires n° A00, A01 et A04, du 15 août au 15 avril, l'éclairage public sera coupé de 22h00 à 6h45 tous les jours,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **VALIDE** la période et les horaires d'éclairage public dans le bourg,
- **CHARGE** Monsieur Le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

FINANCES

4/SUBVENTIONS 2021

Les conseillers municipaux qui sont concernés en tant que membre des associations ci-dessous ne prennent pas part à la délibération relative aux associations en question.

A l'unanimité, le Conseil Municipal **DECIDE** d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2021 :

Associations communales et intercommunales :

| Nom de l'Association | Montant délibéré |
|--|------------------|
| Association communale de la chasse agréée (ACCA) | 450 € |
| ACCA piégeage ragondins | 350 € |
| Football Club Sud Fougereais (FCSF) | 1 400 € |
| OCAS Fougères Nord | 1 660.50 € |
| Yoga Sellois | 300 € |

Associations extérieures :

| Nom de l'Association | Montant délibéré |
|----------------------|------------------|
| ISC – Luitré | 120 € |

Autres associations :

| Nom de l'Association | Montant délibéré |
|----------------------|------------------|
| Ligue s/le Cancer | 50 € |
| Restaurant du Cœur | 150 € |

OGEC DE LUDOSEL – DEMANDE DE SUBVENTION 2021

Depuis septembre 2017, les trois organismes de gestion des écoles du RPI Luitré, Dompierre du Chemin et La Selle en Luitré se sont regroupés en un seul sous le nom de l'OGEC de LUDOSEL.

M. le Maire présente aux élus les différents chiffres donnés par l'OGEC de LUDOSEL dans le cadre de sa demande de subvention. Il propose d'accorder les subventions suivantes :

- Cantine : 3 897.93 € (3 852 € en 2020)
- Garderie : 2 318.02 € (11 559.57 € en 2020)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

-DECIDE D'ACCORDER les subventions ci-dessus à l'OGEC de LUDOSEL

-AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

5/COMPTES ADMINISTRATIFS COMMUNE, ASSAINISSEMENT ET LOTISSEMENT LE COUESNON 2020

COMMUNE

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait rappeler les crédits ouverts lors du Vote du Budget Primitif 2020,
 - Après énumération des décisions modificatives budgétaires de l'exercice,
 - Vu les mandats et titre émis au cours de l'année 2020, en section de fonctionnement et d'investissement
 - Après en avoir délibéré,
- **Constata un excédent cumulé de 890 232.17 €** en section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2020
- **Constata un excédent cumulé de 527 315.05 €** en section d'investissement à la clôture de l'exercice 2020

APPROUVE le compte administratif dont les résultats sont repris ci-dessous :

| Budget Principal | Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2019 | Part affectée à l'investissement : Exercice 2019 | Résultat de l'exercice 2020 | Résultat de clôture de l'exercice 2020 |
|------------------|--|--|-----------------------------|--|
| Investissement | 40 941.81 € | | 486 373.24 € | 527 315.05 € |
| Fonctionnement | 914 061.59 € | 204 061.59 € | 180 232.17 € | 890 232.17 € |
| TOTAL | 955 003.40 € | 204 061.59 € | 666 605.41€ | 1 417 547.22 € |

Le Conseil Municipal, après que Monsieur le Maire ait quitté la séance,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents (Oui : 9 ; Non : Néant ; Abstention : Néant) :

- **APPROUVE** le compte administratif 2020 du budget Commune
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait rappeler les crédits ouverts lors du Vote du Budget Primitif 2020,
- Après énumération des décisions modificatives budgétaires de l'exercice,
- Vu les mandats et titre émis au cours de l'année 2020, en section de fonctionnement et d'investissement
- Après en avoir délibéré,

Budget Assainissement

- **Constata un excédent cumulé de 24 2118.66 €** en section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2020
- **Constata un excédent cumulé de 36 916.09 €** en section d'investissement à la clôture de l'exercice 2020

APPROUVE le compte administratif dont les résultats sont repris ci-dessous :

| Budget Assainissement | Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2019 | Part affectée à l'investissement : Exercice 2019 | Résultat de l'exercice 2020 | Résultat de clôture de l'exercice 2020 |
|-----------------------|--|--|-----------------------------|--|
| Fonctionnement | 24 248.32 € | € | -129.66€ | 24 118.66 € |
| Investissement | 28 842.81 € | € | + 8 073.28€ | 36 916.09 € |
| TOTAL | 53 091.13 € | € | 7 943.62 € | 61 034.75 € |

Le Conseil Municipal, après que Monsieur le Maire ait quitté la séance, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents (Oui : 9 ; Non : Néant ; Abstention : Néant) :

- **APPROUVE** le compte administratif 2020 du budget Assainissement
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

LOTISSEMENT LE COUESNON

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait rappeler les crédits ouverts lors du Vote du Budget Primitif 2020,
- Après énumération des décisions modificatives budgétaires de l'exercice,
- Vu les mandats et titre émis au cours de l'année 2020, en section de fonctionnement et d'investissement
- Après en avoir délibéré,

Budget Lotissement Le Couesnon

- **Constata un excédent cumulé de 180.00 €** en section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2020
- **Constata un déficit cumulé de 125 447.95 €** en section d'investissement à la clôture de l'exercice 2020

APPROUVE le compte administratif dont les résultats sont repris ci-dessous :

| Budget Lotissement Le Couesnon | Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2019 | Part affectée à l'investissement : Exercice 2019 | Résultat de l'exercice 2020 | Résultat de clôture de l'exercice 2020 |
|--------------------------------|--|--|-----------------------------|--|
| Fonctionnement | 0.00 € | | 180.00 € | 180.00 € |
| Investissement | -124 337.95 € | | -1 290.00€ | -125 627.95€ |
| TOTAL | -124 337.95 € | | -1 110.00 € | -125 447.95€ |

Le Conseil Municipal, après que Monsieur le Maire ait quitté la séance, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents (Oui : 9 ; Non : Néant ; Abstention : Néant) :

- **APPROUVE** le compte administratif 2020 du budget Lotissement Le Couesnon
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

6/COMPTES DE GESTION 2020 (COMMUNE, ASSAINISSEMENT, LOTISSEMENT LE COUESNON)

M. le Maire reprend la présidence de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budget primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'y a pas d'observations à présenter ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 2. Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare à l'unanimité (**Oui : 10 ; Non : Néant ; Abstention : Néant**) que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2020 par le Trésorier, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

7/ ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Les orientations budgétaires s'affinent.

Les budgets seront votés début Avril 2021.

8/DOTATION EQUIPEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) : EQUIPEMENT DE DEFENSE INCENDIE ET EQUIPEMENTS DE SECURITE

EQUIPEMENT DE DEFENSE INCENDIE (PRIORITE 1)

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose que le projet d'équipement de défense incendie, la commune prévoit la mise en place de deux citernes souples aux lieux-dits Vaux et Chérine (travaux de mise en œuvre, poches et branchement eaux à prévoir) ainsi que la création de poteaux incendie au lieu-dit L'Epine et dont le coût prévisionnel s'élève à 27 741.60 € HT soit 33 289.92 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

PLAN DE FINANCEMENT 2021 EQUIPEMENTS DE DEFENSE INCENDIE

| DEPENSES | Montant € HT | RECETTES | Montant € HT |
|---|---------------------|----------------------|---------------------|
| Devis n°155680.1 du 11/03/21 Extension AEP pour deux citernes souples Ld Vaux et Chérine (6 281.80 € HT l'unité) | 12 563.60 € | Subvention 40% | 11 096.64 € |
| Devis N° 837070321 Aris Bretagne 2 citernes souples incendie (2 200.00 € l'unité) | 4 400.00 € | Autofinancement | 16 644.96 € |
| Devis N° Syndicat de voirie Mise en œuvre des 2 citernes souples (4 085.00 € l'unité) | 8 170.00 € | | |
| Devis N° IVN0004 STGS Fourniture et pose d'un poteau incendie | 2 608.00 € | | |
| TOTAL GENERAL | 27 741.60 € | TOTAL GENERAL | 27 741.60 e |

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

| | |
|--|---------|
| Date prévisionnelle de signature des marchés ou devis * | 06/2021 |
| Date prévisionnelle de démarrage des travaux * | 07/2021 |
| Date prévisionnelle de fin de l'opération * | 09/2021 |
| Date prévisionnelle de fin des paiements | 10/2021 |

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

1. Dossier de base

1.1. Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée

1.2. La présente délibération du conseil municipal (ou de l'organe délibérant de l'EPCI) adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement

1.3. Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les montants des moyens financiers et incluant les décisions accordant les aides déjà obtenues tel que mentionné ci-dessus

1.4. Le devis descriptif détaillé qui peut comprendre une marge pour imprévus

1.5. L'échéancier de réalisation de l'opération et des dépenses comme indiqué ci-dessus

1.6. Une attestation de non-commencement de l'opération et d'engagement à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet (modèle ci-joint).

1.7. Relevé d'identité bancaire original

1.8. Numéro SIRET de la collectivité

2. Pièces supplémentaires (le cas échéant)

2.1 Acquisitions immobilières

Le plan de situation, le plan cadastral. Dans le cas où l'acquisition du terrain est déjà réalisée, le titre de propriété et la justification de son caractère onéreux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide (modalités du vote à préciser) :

- **ARRETE** le projet mise en place de deux citernes souples aux lieux-dits Vaux et Chérine (travaux de mise en œuvre, poches et branchement eaux à prévoir) ainsi que la création de poteaux incendie au lieu-dit L'Epine sur la commune,

- **ADOpte** le plan de financement exposé ci-dessous,

- **SOLLICITE** une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

- **AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.**

EQUIPEMENTS DE SECURITE (PRIORITE 2)

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose que le projet d'équipements de sécurité, la commune prévoit la sécurisation du cheminement piétons du hameau du coteau et la sécurisation d'un accès arrêt de car avec la création d'un cheminement piétons au lieudit Vaux et dont le coût prévisionnel s'élève à 6 999.00 € HT soit 8 398.80 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

PLAN DE FINANCEMENT 2021 EQUIPEMENTS DE SECURITE

| DEPENSES | Montant € HT | RECETTES | Montant € HT |
|---|-------------------|----------------------|-----------------|
| Devis Syndicat de voirie Sécurisation cheminement piétons le hameau du coteau | 4 039.00 € | Subvention 40% | 2 799.60 € |
| Devis Syndicat de voirie Sécurisation accès arrêt de car, création d'un cheminement piétons lieu-dit Vaux | 2 960.00 € | Amendes de Police | A Déterminer |
| | | Autofinancement | 4 199.40 € |
| TOTAL GENERAL | 6 999.00 € | TOTAL GENERAL | 6 999.00 |

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

| | |
|--|---------|
| Date prévisionnelle de signature des marchés ou devis * | 06/2021 |
| Date prévisionnelle de démarrage des travaux * | 07/2021 |
| Date prévisionnelle de fin de l'opération * | 09/2021 |
| Date prévisionnelle de fin des paiements | 10/2021 |

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

1. Dossier de base

1.1. Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée

1.2. La présente délibération du conseil municipal (ou de l'organe délibérant de l'EPCI) adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement

1.3. Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les montants des moyens financiers et incluant les décisions accordant les aides déjà obtenues tel que mentionné ci-dessus

1.4. Le devis descriptif détaillé qui peut comprendre une marge pour imprévus

1.5. L'échéancier de réalisation de l'opération et des dépenses comme indiqué ci-dessus

1.6. Une attestation de non-commencement de l'opération et d'engagement à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet (modèle ci-joint).

1.7. Relevé d'identité bancaire original

1.8. Numéro SIRET de la collectivité

2. Pièces supplémentaires (le cas échéant)

2.1 Acquisitions immobilières

Le plan de situation, le plan cadastral. Dans le cas où l'acquisition du terrain est déjà réalisée, le titre de propriété et la justification de son caractère onéreux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide (modalités du vote à préciser) :

- **ARRETE** le projet d'équipements de sécurité, la commune prévoit la sécurisation du cheminement piétons du hameau du coteau et la sécurisation d'un accès arrêt de car avec la création d'un cheminement piétons au lieudit Vaux
- **ADOPTÉ** le plan de financement exposé ci-dessous,
- **SOLLICITE** une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

9/TARIF SALLE DES FETES LANCELOT POUR SESSION DE FORMATION

Monsieur Le Maire souhaite affiner le tarif proposé pour la salle des fêtes Lancelot dans le cadre de location en semaine auprès des entreprises (journée, demi-journée)

Annule et remplace la délibération n°135/2020 du 20/10/2020 portant sur la révision des tarifs communaux.

Le conseil municipal décide de revoir annuellement les tarifs des salles dans son ensemble.

Tarif location salle lancelot :

| 2020/2021 | COMMUNE | HORS COMMUNE |
|--|---|---------------------|
| La salle location en semaine | 260 € | 365 € |
| La salle forfait week-end | 350 € | 455 € |
| Location vaisselle | 35 € par chariot de 50 couverts. | |
| Nettoyage par la commune | 142 € pour 6 heures ou 23,7 € par heure | |
| Supplément pour chauffage (1/11 au 31/03) | 40 € par jour | |
| Location salle étage | 25 € | |
| La journée supplémentaire | 90 € | |
| Tarifs professionnels et associations*(réunions) | Journée : 200 € Demi-journée : 100 € | |
| Chèque caution | 3 000 € | |

*Les associations de la commune bénéficient, une fois par an de la location gratuite de la salle des fêtes.

Tarifs location salle Viviane (petite salle des fêtes) :

| | 2020/2021 Commune | 2020/2021 Hors commune |
|----------------------------|--|-----------------------------------|
| La journée | 88 € | 100 € |
| Week-end | 100 € | 120 € |
| Réunion : ½ journée | 45 € | 50 € |
| Cheque caution | 100 € (seulement lorsqu'il y a un repas) | |

Tarifs location salle Brocéliande 2020/2021 :

| | |
|-----------------|-------|
| Réunion journée | 160 € |
| ½ journée | 80 € |

Aucun chèque de caution n'est nécessaire.

Tarifs location salle Korrigans 2020/2021:

| | Commune | Hors commune |
|----------------|---------|--------------|
| Vin d'honneur | 50 € | 80 € |
| Week-end | 160 € | 200 € |
| Chèque caution | 500 € | 500 € |

Tarifs location tables et chaises :

| 2020/2021 | Quantité | Prix à l'unité | En cas de casse ou manquant (prix à l'unité) |
|----------------------|------------------------|---------------------------------------|--|
| Chaises | 0 à 50 | gratuit | 35 € |
| | A partir de 51 chaises | 0.30 € dès la 1 ^{ère} chaise | 35 € |
| Tables de 4/6 places | 0 à 5 | gratuit | 200 € |
| | A partir de 6 tables | 5€ dès la 1 ^{ère} table | 200 € |
| Bancs | De 0 à 10 | gratuit | 50 € |
| | A partir de 11 bancs | 1 € dès le 1 ^{er} banc | 50 € |

Tarifs location barrières de sécurité 2020/2021 :

Les barrières sont louées 1 € l'unité.

En cas de casse, la barrière est facturée 50 €.

Tarifs concession cimetière :

| | 2020/2021 |
|---------------------------|-----------|
| 15 ans – 2 m ² | 68 € |
| 30 ans – 2 m ² | 132 € |

Tarifs concession colombarium :

| | 2020/2021 |
|--------|-----------|
| 15 ans | 273 € |
| 30 ans | 407 € |

Une seule case est accordée par famille. Si la famille souhaite identifier la case, elle devra procéder à l'inscription des noms à ses frais sur la plaque fixée sur la case.

Tarifs concession caverne :

| | 2020/2021 |
|--------|-----------|
| 15 ans | 162 € |
| 30 ans | 270 € |

Une seule cavurne est accordée par famille. Si la famille souhaite identifier la cavurne, elle aura à sa charge les frais de la plaque et de l'inscription des noms.

Tarifs travaux funéraires 2020/2021 :

L'inhumation provisoire dans les caveaux communaux est gratuite pendant les quatre premiers jours puis 10,61 € à partir du 5ème jour (10,40 € en 2020).

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le conseil municipal :

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs. La nouvelle tarification s'applique à compter de la mise en application de la délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

URBANISME

10/VOIE DOUCE

La commune a reçu un devis du syndicat de voirie de Fougères Nord sur la création d'une liaison pédestre entre le bourg et la voie verte 1320 ml. Le projet vise à créer un chemin de randonnées balisé et sécurisé reliant la zone urbaine à la voie verte en longeant le couesnon.

Le montant des travaux est estimé à 13 538.40 € TTC et comprend la clôture poteaux châtaigner, passerelle (pose comprise, ossature bois, bois traité à cœur et visserie inox, coffrage béton), Ecopal, location tractopelle avec chauffeur, reprofilage sentier y compris busage localisé béton support passerelle et enrochement, pose clôture, main d'œuvre et matériels.

Le Conseil Municipal après en avoir **délibéré, à l'unanimité :**

- **VALIDE** la proposition faite sur devis du syndicat de voirie pour un montant de 13 538.40 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à accomplir toutes les formalités administratives et à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

MARCHES PUBLICS

11/MARCHE CIMETIERE N°2 AVEC PREAU D'ACCUEIL (COTISATION ASSURANCES DOMMAGES OUVRAGES MISE A JOUR)

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°20/2021 DU 23 FEVRIER 2021

ASSURANCES DOMMAGES OUVRAGES

PROPOSITION SMACL

Dommages ouvrages

Pendant les dix ans suivant la réception des travaux

Le contrat dommages ouvrage intervient à compter de la réception des travaux sur toutes les malfaçons importantes :

-Tous les désordres portant atteinte à la solidité de l'ouvrage ou le rendant impropre à sa destination

Garantie de base, montant H.T. provisoire : 4 918.25 €

Eléments d'équipement, montant H.T. provisoire : 174.62 €

TOTAL H.T. provisoire : 5 092.87€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

-SOUSCRIT les assurances dommages ouvrages auprès de la SMACL pour le marché cimetière n°2 avec préau d'accueil

-AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

12/MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE HABITATION LOTISSEMENT LE COUESNON

Monsieur Le Maire a pris contact avec le Maître d'œuvre pour lancer le marché de travaux dans les meilleurs délais et aussi afin que ce dernier présente son projet pour les lots n°5 et n°6.

13/REGULARISATION AVENANT MARCHE REHABILITATION DE L'ANCIEN RESTAURANT EN LOGEMENT

Il convient de régulariser la délibération n°05/2019 du 29.01.2019 pour lever la retenue de garantie de l'entreprise Louis et Lécrivain Lot 1 Marché Logement n°9 Rdc.

Récapitulatif LOUIS ET LECRIVAIN LOT N°01

| | |
|--------------------------------|------------------------|
| Marché HT avec mise au point : | 14 383.58 € HT |
| Avenant n°1 | 6 878.60 € HT |
| Avenant n°2 | - 4 297.58 € HT |
| Avenant n°3 | - 960.00 € HT |
| Avenant n°4 | - 2 330.00 € HT |
| TOTAL GENERAL | 13 674.60 € HT |

Objet Avenant n°4 :

-Installation de chantier : 1150 € HT au lieu de 2 500 € HT

-Rainurage dalle : 800.00 € HT Non réalisé

-Décaissement dalle pour douche : 180.00 e HT Non réalisé

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'avenant n°4 de l'entreprise LOUIS ET LECRIVAIN la somme négative de 2 330.00 € HT
- **APPROUVE** le montant global arrêté à la somme de 13 674.60 € HT
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à accomplir toutes les formalités administratives et à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

PLAN DE RELANCE NUMERIQUE

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°19/2021 DU 23/02/2021

Le Directeur du RPI nous a avisés d'un plan de relance.

L'appel à projets pour socle numérique dans les écoles élémentaires vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique. Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels :

- L'équipement des écoles d'un socle numérique de bas en termes de matériels et de réseaux informatiques,
- Les services et ressources numériques,
- L'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques

Le projet doit être déposé avant le 31/03/2021 sur la plateforme « démarches simplifiées ».

L'aide de l'Etat est d'environ 60 à 70% sur le montant engagé par la collectivité.

Voici le plan prévisionnel de financement :

| <i>Nature</i> | <i>Total TTC</i> | <i>Subventions sollicitées</i> |
|-------------------------------|----------------------|--------------------------------|
| Volet équipements | 8 098.00 € | 4 900.00 € |
| Volets services et ressources | 100.00 € | 50.00 € |
| | TOTAL GENERAL | 4 950.00 € |

Reste à charge pour la commune : 3 148.00 (2 024.40 € HT)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents :

- **DE DONNER** son accord de principe pour la participation financière de la commune de La Selle-en-Luitré à hauteur de 3 148.00 €.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

CONVENTIONS

Conventions d'occupation d'un terrain privé à titre précaire :

- création d'une réserve incendie – Vaux :

M. le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de mettre en place une réserve incendie à Vaux pour assurer la défense incendie sur ce secteur.

Une rencontre avec les habitants de Vaux a été organisée pour définir un emplacement. M. Thierry ESNAULT a proposé que la réserve incendie soit mise en place sur sa parcelle cadastrale ZC n° 26. Après rencontre avec les services du SDIS 35, cet emplacement a été validé.

En vue de la mise en place prochaine de la citerne, il convient de passer une convention d'occupation d'un terrain privé à titre précaire et gratuit entre M. ESNAULT Thierry et la commune. La surface occupée serait de 270 m².

M. le Maire présente la convention au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

- **INVITE** M. le Maire à signer la convention d'occupation d'un terrain privé à titre précaire et gratuit avec M. ESNAULT.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

- cheminement piéton – Vaux :

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a été sollicité afin de sécuriser l'accès des enfants/jeunes à l'abri bus situé à Vaux.

Après rencontre avec les habitants de Vaux, il est envisagé la création d'un chemin piéton depuis Vaux jusqu'à l'abri bus situé au carrefour de Vaux et de la route de La Couannerie. Ce chemin empièterait sur la parcelle cadastrale ZC n° 1 appartenant à M. ORRIERE Cyril et Mme PAUTREL Mathilde. Ceux-ci sont d'accord pour l'aménagement d'un sentier sur leur parcelle ZC n° 1 représentant une surface de 200 m².

En vue de l'aménagement prochain de l'accès piéton, il convient de passer une convention d'occupation d'un terrain privé à titre précaire et gratuit entre M. ORRIERE Cyril et Mme PAUTREL Mathilde et la commune.

M. le Maire présente la convention au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

- **INVITE** M. le Maire à signer la convention d'occupation d'un terrain privé à titre précaire et gratuit avec M. ORRIERE Cyril et Mme PAUTREL Mathilde.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL : PROJET DE GESTION DE BÂTIMENTS A DISTANCE

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°14/2021 DU 23/02/2021

Dépôt de dossier de demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2021

Objet : Optimisation du système de chauffage et de production d'eau chaude ainsi que le pilotage et la régulation du système de ventilation sur le bâtiment multifonctions (Salle des fêtes Lancelot, salle Korrigans, salle viviane, mairie et restaurant la selloise)

La commune de La Selle-en-Luitré souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DSIL (date limite 31/03/2021).

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT DSIL 2021

| DEPENSES | Montant € HT | RECETTES | Montant € HT |
|---|------------------|----------------------|------------------|
| Devis N° 26512 Missenard St Jacques de la Lande Optimisation du système de chauffage et de la production ECS Pilotage et régulation de système de ventilation Mairie, Chaufferie, Salle Korrigan, restaurant la selloise, salle des fêtes Lancelot, Salle Viviane | 56 755.68 | Subvention DSIL 80% | 45 404.54 |
| | | Autofinancement | 11 351.14 |
| TOTAL GENERAL | 56 755.68 | TOTAL GENERAL | 56 755.68 |

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOpte l'opération décrite ci-dessus et les modalités de financement,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Information obligatoire avant vote du budget

ETAT ANNUEL DES INDEMNITES PERCUES EN 2020 PAR LES ELUS AVANT L'EXAMEN DU BUDGET

| FONCTION | Nom Prénom | Montant des indemnités brutes versées en 2020 (Mandat en cours) |
|---------------------------|----------------------|---|
| Maire | CHOPIN Denis | 11 285.50 € |
| 1 ^{er} Adjoint | BRYON Franck | 2 982.55 € |
| 2 ^{ème} Adjointe | GELAIN Florence | 2 982.55 € |
| 3 ^{ème} Adjoint | TALIGOT Denis | 2 982.55 € |
| | TOTAL GENERAL | 20 233.15 € |

QUESTIONS DIVERSES

-PREMICOL : Angélique Szczepaniak a débuté la formation de secrétaire de mairie le mardi 16 mars 2021. Elle sera accompagnée de Maryline Taligot jusqu'au vendredi 11 juin 2021. Nous lui souhaitons la bienvenue.

REGISTRE DES SIGNATURES

2021

| | | | |
|----|----------|---------------------|---|
| 9 | 03/03/21 | Urbanisme | Accord DP bardage – 21 résidence Bellevue – M. et Mme BLOT |
| 10 | 04/03/21 | Ressources humaines | Arrête avancement 4 ème échelon secrétaire de mairie au 03/04/21 |
| 11 | 08/03/21 | Finances | Devis DAUGUET –Plantations- 439.12 € |

La séance s'est levée à 22H45



**Le Maire,
Denis CHOPIN**